

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 février 2004

Présidence : Madame Nathalie SAUGY-ANHORN, Présidente.

La Municipalité est au complet.

Madame la Présidente souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et Conseillers, les représentants de la presse, le public présent, ainsi que les téléspectateurs.

Madame la Présidente :

J'aimerais apporter une modification à l'ordre du jour. Le point 15 de notre ordre du jour est supprimé. En conséquence, le point 16 « Propositions individuelles et interpellations », devient le point 15. En effet, Madame RENAUT, démissionnaire de notre Conseil, souhaite rester membre de la Commission de recours en matière d'impôts, comme le lui permet la loi sur les impôts communaux, à son article 45.

Y-a-t-il une opposition à cette modification ? Cela ne semble pas être le cas et je considère cette modification comme acceptée.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Heidi BOTTERON, Josette FLACTION, Valérie JAGGI, Olivier de BLAIREVILLE, Patrick COSANDEY, Fabrice Di LAURA, Claude GASSER, Jean-Louis KLAUS, Peter OTHENIN-GIRARD, Jean-Luc RAYMONDAZ, Yan ROSSIER, Yves THEODULOZ, Gilles VERDON, Bart WIND.

Se sont excusés :

Mesdames et Messieurs Heidi BOTTERON, Josette FLACTION, Valérie JAGGI, Olivier de BLAIREVILLE, Patrick COSANDEY, Claude GASSER, Jean-Louis KLAUS, Jean-Luc RAYMONDAZ, Yves THEODULOZ, Gilles VERDON, Bart WIND.

Absents : Messieurs Fabrice Di LAURA, Peter OTHENIN-GIRARD, Yan ROSSIER.

Madame la Présidente :

L'appel fait constater que le quorum fixé à l'article 46 de notre règlement est respecté et je déclare cette séance ouverte.

Discours de Madame la Présidente

Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,
Mesdames et Messieurs de la presse,
Mesdames et Messieurs du public et chers téléspectateurs,

A quelques instants du lever de rideau, un soir de première, la grande actrice Sarah Bernhardt s'adressa à une jeune consœur : «*Avez-vous le trac ?*», lui demanda-t-elle. «*Non*», répondit l'autre. Sarah lui répliqua : «*Ça vous viendra avec le talent*».

A l'image de Sarah Bernhardt, j'ai le trac ce soir et j'ose espérer qu'avec votre soutien, le talent saura s'affirmer.

C'est avec un réel plaisir que j'ai l'honneur d'ouvrir la première séance du Conseil communal 2004. En cette nouvelle année, je vous, je nous adresse, en guise de vœu, une interpellation : que nous soyons et restions des femmes et des hommes de convictions et non de certitudes. Car les convictions disent notre identité et nous permettent de nous affirmer sans empêcher l'ouverture, le dialogue, la recherche commune de solutions. Les certitudes, elles, nous enferment, se cristallisent en idéologies et ne nous mènent nulle part. Certitude rime avec solitude, conviction avec construction et collaboration. Pour ce faire, il s'agit de nous mettre en mouvement, d'aller chercher l'information, de rencontrer régulièrement celles et ceux qui nous ont élus pour être sensibles à leurs préoccupations, éviter les a priori, faire preuve de courage pour prendre et assumer les décisions qui nous concernent, porter notre regard au-delà de notre seul jardin communal et nous inspirer des initiatives intelligentes que prennent nos voisins.

En cette année 2004, il y a une actualité qui me plaît tout particulièrement, c'est l'introduction du droit de vote et d'éligibilité, au niveau communal, des étrangers. Plus de 8700 étrangers vivent, travaillent, étudient à Yverdon-les-Bains, soit environ 35 % de la population totale. Certains viennent d'arriver, d'autres sont parmi nous depuis longtemps. Les uns décident de se naturaliser, les autres y renoncent. Leur contribution pour notre ville est néanmoins considérable. Ils y apportent non seulement leurs cultures, mais aussi leurs expériences humaines, leur savoir-faire et leur esprit d'entreprise. Sans les immigrés, Yverdon-les-Bains ne serait certainement pas la ville qu'elle est aujourd'hui. De tout temps, ils ont contribué au développement et au rayonnement de notre ville.

Je ne voudrais pas terminer mes propos sans quelques remerciements. Tout d'abord à mes prédécesseurs et en particulier à Mme Gloria Capt qui a su diriger brillamment nos débats l'année dernière, à la Municipalité et à Madame Rieben, notre secrétaire, pour tout le travail déjà fourni et celui à venir. Enfin, je remercie le bureau 2004 sur lequel je sais pouvoir compter.

Applaudissements

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2003

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2003

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

4. DÉMISSION

Le 12 janvier dernier, Madame Fabienne RENAUT m'a adressé la lettre suivante :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vous fais part de ma démission avec effet immédiat du Conseil communal pour des raisons professionnelles.

Croyez bien que c'est après mûre réflexion et avec beaucoup de regrets que je me résous à prendre cette décision. Je garderai un excellent souvenir de mes activités au sein de ce Conseil et vous présente mes vœux les meilleurs pour le futur.

Tout en vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes salutations les meilleures.

Je prends acte de cette démission et j'adresse mes sincères remerciements à Madame Fabienne RENAUT, qui a siégé durant 9 ans au sein de notre Conseil ; elle a en effet été assermentée en décembre 1994.

En outre, elle a siégé à la Commission de gestion et, depuis le début de la précédente législature, à la Commission des naturalisations. Scrutatrice suppléante en 1999 et scrutatrice en 2000, elle a été, de plus, particulièrement active lors des votations, assumant pendant de nombreuses années la responsabilité du bus itinérant.

En votre nom à tous, je la remercie pour tout le travail qu'elle a accompli au sein de ce Conseil et de ses commissions et lui adresse mes meilleurs vœux pour son avenir.

Il sera procédé à son remplacement au point 5 de notre ordre du jour.

5. ASSERMENTATION

Madame la Présidente :

Afin de remplacer Madame la Conseillère Fabienne RENAUT, le Bureau du Conseil s'est adressé à Madame Barbara CRIBLET, cuisinière, née en 1980, domiciliée rue du Valentin 48, première des viennent-ensuite du parti Radical.

Je demande à Madame Barbara CRIBLET de bien vouloir s'approcher de la table pour prêter serment et à l'assemblée de se lever.

Madame le Présidente donne ensuite lecture du serment, qui se trouve à l'article 6 du règlement. Elle prie Madame Barbara CRIBLET de lever la main droite et de prononcer : « Je le promets », à l'appel de son nom.

Madame Barbara CRIBLET : «Je le promets»

Madame la Présidente :

Madame la Conseillère, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. Je vous remets un exemplaire du Règlement de notre Conseil et vous invite à reprendre place dans la salle.

6. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Madame la Conseillère Elisabeth ROBELLAZ a eu le chagrin de perdre sa mère. Au nom du Conseil communal, je vous adresse, Madame la Conseillère, nos sincères condoléances.

* * * * *

Nous avons également appris le décès de Monsieur Jules DELAY, ancien Président de ce Conseil. Nos sincères condoléances vont à sa famille.

* * * * *

Je remercie les commissions de gestion, des finances et des affaires immobilières, lorsque qu'elles se seront constituées, de bien vouloir communiquer à Madame la secrétaire les noms de leur président, sitôt que ceux-ci seront connus.

* * * * *

Le 13 janvier dernier, j'ai reçu de la Municipalité d'Yverdon-les-Bains la lettre suivante :

Concerne : droit de vote et d'éligibilité des ressortissants étrangers sur le plan communal.

Madame la Présidente,

L'art. 142 de la nouvelle constitution vaudoise est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Il accorde le droit de vote et d'éligibilité aux ressortissants étrangers domiciliés dans la commune et résidant en Suisse depuis 10 ans et dans le canton de Vaud depuis 3 ans au moins.

Le Bureau électoral cantonal adressera aux personnes concernées de tout le canton une information spécifique dans les semaines qui suivront le scrutin du 8 février 2004.

Le Contrôle des habitants, responsable de la tenue du rôle électoral, a établi le nouveau rôle incluant les ressortissants étrangers concernés, dont le nombre porte de 13'000 env. à 17'000 env. le nombre des personnes votant à Yverdon-les-Bains en matière communale.

*Ce rôle sera **consultable dès le lundi 19 janvier 2004 au Contrôle des habitants** et au Greffe municipal. Les questions et réclamations éventuelles doivent être adressés au Contrôle des habitants.*

Si aucun scrutin communal ne semble se profiler à Yverdon-les-Bains avant le renouvellement des autorités communales au printemps 2006, les ressortissants étrangers inscrits au rôle sont dès maintenant éligibles au Conseil communal.

Cette éligibilité concerne trois des partis représentés au Conseil communal et qui ont actuellement épuisé leur liste de « viennent-ensuite ». Il leur est loisible, dès maintenant, de faire appel à un ressortissant étranger inscrit au rôle en cas de vacance dans leurs rangs.

Par ailleurs, le Bureau électoral cantonal a informé les communes qu'elles pouvaient mettre à disposition des partis, un jeu d'étiquettes-adresses des 17'000 env. électeurs yverdonnois, Suisses et étrangers indistinctement, s'ils souhaitent s'adresser à eux. Compte tenu du fait que nous ne sommes pas autorisés à diffuser des listes séparées (Suisse et étrangers) et vu le coût que peut représenter un envoi postal pour les partis, la Municipalité a retenu l'idée d'envoyer, aux frais de la Commune, un document d'information renseignant nos concitoyens étrangers et contenant une brève présentation des partis siégeant au Conseil communal, avec pour chacun la mention d'une personne de contact et, cas échéant, l'adresse de son site Internet.

En prévision de l'édition de ce document, nous vous serions obligés de faire parvenir au Greffe municipal le texte en question d'une page A4 au plus (marges 2,5 cm, caractères Times New Roman 12).

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre considération distinguée.

Ce courrier a également été envoyé aux Présidents de groupes et de partis siégeant au Conseil communal.

* * * * *

Au point 15 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une question de Monsieur Maximilien BERNHARD
- Une question de Monsieur Cédric PILLONEL
- Une question de Monsieur Pierre HUNKELER
- Une motion de Madame Claudine GIROUD
- Une motion de Monsieur Vassilis VENIZELOS

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ (C/19 ET C/1)

Madame la Présidente :

Nous prenons acte des communications C/19/2003, C/1 et C/2/2004.

Monsieur le Syndic, avez-vous d'autres communications à présenter ce soir ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Madame la Présidente.

<p>8. PRÉAVIS NO 34/03 CONCERNANT 9 DEMANDES DE NATURALISATION PRÉSENTÉES PAR MESDEMOISELLES ET MESSIEURS YUSSUF ABDI, LOVENA APPASAMI, MILOJE DAMJANOVIC, RADENKO DJURIC, GURBET EFELTI, PARVIZ NAVI, ROLANS PAVLOVIC, DRAGAN PETROVIC, TALAT SAKIROV. (MADAME MARCELINE MILLIOUD, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS, RAPPORTEUR).</p>
--

Madame la Présidente :

Comme nous l'avons déjà fait lors des précédents Conseils, je vous propose de ne pas faire de pause pendant le dépouillement des bulletins de vote et de vous communiquer les résultats dès qu'ils seront prêts, entre deux points de l'ordre du jour.

Y-a-t-il des oppositions à cette manière de faire ?

Tel n'est pas le cas. Je passe la parole à Madame Marceline MILLIOUD et l'invite à nous lire les conclusions du rapport.

Celle-ci donne lecture des conclusions du rapport de synthèse.

La discussion est ouverte sur cet article unique : personne ne demande la parole.

Madame la Présidente :

Je remercie Mesdames les huissières de distribuer les bulletins de vote et déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin est clos. Les huissières récoltent les bulletins.

Résultats du vote : (communiqués au Conseil après les questions et motions des Conseillers au point 15 de l'ordre du jour)

Candidat 1 :

Bulletins délivrés	:	86
Bulletins rentrés	:	86
Bulletins blancs	:	4
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	86
Majorité absolue	:	44

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Yussuf ABDI**, avec **71 OUI et 11 NON**.

Candidat 2 :

Bulletins délivrés	:	86
Bulletins rentrés	:	86
Bulletins blancs	:	3
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	86
Majorité absolue	:	44

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Lovena APPASAMI**, avec **77 OUI et 6 NON**.

Candidat 3 :

Bulletins délivrés	:	86
Bulletins rentrés	:	86
Bulletins blancs	:	4
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	86
Majorité absolue	:	44

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Miloje DAMJANOVIC, son épouse Madame Andelka DAMJANOVIC et leurs enfants Dejan et Damjan DAMJANOVIC**, avec **64 OUI et 18 NON**.

Candidat 4 :

Bulletins délivrés	:	86
Bulletins rentrés	:	86
Bulletins blancs	:	4
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	86
Majorité absolue	:	44

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Radenko DJURIC**, avec **63 OUI et 19 NON**.

Candidat 5 :

Bulletins délivrés	:	86
Bulletins rentrés	:	86
Bulletins blancs	:	5
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	86
Majorité absolue	:	44

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Gurbet EFELTI**, avec **70 OUI et 11 NON**.

Candidat 6:

Bulletins délivrés	:	86
Bulletins rentrés	:	86
Bulletins blancs	:	4
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	86
Majorité absolue	:	44

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Parviz NAVI et son épouse Madame Moghadam NAVI**, avec **73 OUI et 9 NON**.

Candidat 7 :

Bulletins délivrés	:	86
Bulletins rentrés	:	86
Bulletins blancs	:	4
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	86
Majorité absolue	:	44

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Rolans PAVLOVIC**, avec **63 OUI et 19 NON**.

Candidat 8 :

Bulletins délivrés	:	86
Bulletins rentrés	:	86
Bulletins blancs	:	4
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	86
Majorité absolue	:	44

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Dragan PETROVIC, son épouse Madame Ana PETROVIC et leur enfant Nikola PETROVIC**, avec **63 OUI et 19 NON**.

Candidat 9 :	Bulletins délivrés	:	86
	Bulletins rentrés	:	86
	Bulletins blancs	:	3
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	86
	Majorité absolue	:	44

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Talat SAKIROV, son épouse Madame Semsi SAKIROV et leurs enfants Astret et Mohamed SAKIROV**, avec **64 OUI et 19 NON**.

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, je félicite tous ces candidats pour leur accession à la bourgeoisie de notre cité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée aux candidats suivants et, si le cas y échoit, aux membres de leur famille inclus dans la demande :

1^{er} candidat : Monsieur Yussuf Abdi;

2^e candidat : Mademoiselle Lovena Appasami;

3^e candidat : Monsieur Miloje Damjanovic, son épouse Madame Anelka Damjanovic et leurs enfants Dejan et Damjan Damjanovic;

4^e candidat : Monsieur Radenko Djuric;

5^e candidat : Mademoiselle Gurbet Efelti;

6^e candidat : Monsieur Parviz Navi et son épouse Madame Moghadam Navi;

7^e candidat : Monsieur Rolans Pavlovic;

8^e candidat : Monsieur Dragan Petrovic, son épouse Madame Ana Petrovic et leur enfant Nikola Petrovic;

9^e candidat : Monsieur Talat Sakirov, son épouse Madame Semsi Sakirov et leurs enfants Astret et Mohamed Sakirov.

9. PRÉAVIS NO 36/03 CONCERNANT 10 DEMANDES DE NATURALISATION PRÉSENTÉES PAR MESDEMOISELLES, MADAME ET MESSIEURS RENATA DAVCEVSKA, KHALID GHAFRY, DUSAN KOSTIC, ASSAD NAVI, LIDIJA NIZIC, SRDJAN OSTOJIC, VOJISLAVA OSTOJIC, SONIA RAMOS, DANIJEL SCEPANOVIC, EDIN SULEMANOVIC. (MADAME MARCELINE MILLIOUD, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS, RAPPOTRICE)

Je passe la parole à Madame Marceline MILLIOUD et l'invite à nous lire les conclusions du rapport.

Celle-ci donne lecture des conclusions du rapport de synthèse.

La discussion est ouverte sur cet article unique : personne ne demande la parole.

Madame la Présidente :

Je remercie Mesdames les huissières de distribuer les bulletins de vote et déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin est clos. Les huissières récoltent les bulletins.

Résultats du vote : (communiqués au Conseil après les questions et motions des Conseillers au point 15 de l'ordre du jour)

Candidat 1 :	Bulletins délivrés	:	86
	Bulletins rentrés	:	86
	Bulletins blancs	:	4
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	86
	Majorité absolue	:	44

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Renata DAVCEVSKA**, avec **72 OUI et 10 NON**.

Candidat 2 :	Bulletins délivrés	:	86
	Bulletins rentrés	:	86
	Bulletins blancs	:	4
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	86
	Majorité absolue	:	44

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Khalid GHAFRY**, avec **70 OUI et 12 NON**.

Candidat 3 :	Bulletins délivrés	:	86
	Bulletins rentrés	:	86
	Bulletins blancs	:	4
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	86
	Majorité absolue	:	44

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Dusan KOSTIC, son épouse Madame Anka KOSTIC et leurs enfants Dejan, Danijela et David KOSTIC**, avec **65 OUI et 17 NON**.

Candidat 4 :	Bulletins délivrés	:	86
	Bulletins rentrés	:	86
	Bulletins blancs	:	4
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	86
	Majorité absolue	:	44

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Assad NAVI**, avec **70 OUI et 12 NON**.

Candidat 5 :	Bulletins délivrés	:	86
	Bulletins rentrés	:	86
	Bulletins blancs	:	4
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	86
	Majorité absolue	:	44

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Madame Lidija NIZIC**, avec **64 OUI et 18 NON**.

Candidat 6:	Bulletins délivrés	:	86
	Bulletins rentrés	:	86
	Bulletins blancs	:	4
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	86
	Majorité absolue	:	44

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Srdjan OSTOJIC**, avec **66 OUI et 16 NON**.

Candidat 7 :	Bulletins délivrés	:	86
	Bulletins rentrés	:	86
	Bulletins blancs	:	4
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	86
	Majorité absolue	:	44

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Vojislava OSTOJIC**, avec **69 OUI et 13 NON**.

Candidat 8 :	Bulletins délivrés	:	86
	Bulletins rentrés	:	86
	Bulletins blancs	:	4
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	86
	Majorité absolue	:	44

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Sonia RAMOS**, avec **76 OUI et 6 NON**.

Candidat 9 :	Bulletins délivrés	:	86
	Bulletins rentrés	:	86
	Bulletins blancs	:	4
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	86
	Majorité absolue	:	44

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Danijel SCEPANOVIC**, avec **62 OUI et 20 NON**.

Candidat 10 :	Bulletins délivrés	:	86
	Bulletins rentrés	:	86
	Bulletins blancs	:	4
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	86
	Majorité absolue	:	44

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Edin SULEJMANOVIC et ses enfants Izudin et Amina SULEJMANOVIC**, avec **65 OUI et 17 NON**.

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, je félicite tous ces candidats pour leur accession à la bourgeoisie de notre cité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée aux candidats suivants et, si le cas y échoit, aux membres de leur famille inclus dans la demande :

1^{er} candidat : Mademoiselle Renata Davcevska;

2^e candidat : Monsieur Khalid Ghafry;

3^e candidat : Monsieur Dusan Kostic, son épouse Madame Anka Kostic et leurs enfants Dejan, Danijela et David Kostic ;

4^e candidat : Monsieur Assad Navi;

5^e candidat : Madame Lidija Nizic;

6^e candidat : Monsieur Srdjan Ostojic;

7^e candidat : Mademoiselle Vojislava Ostojic;

8^e candidat : Mademoiselle Sonia Ramos;

9^e candidat : Monsieur Danijel Scepanovic;

10^e candidat : Monsieur Edin Sulejmanovic et ses enfants Izudin et Amina Sulejmanovic.

10. PRÉAVIS NO 35/03 CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTERCOMMUNAL SUR LA TAXE DE SÉJOUR. (MADAME FRANÇOISE WEISSBRODT, RAPPOTRICE).

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Françoise WEISSBRODT ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Mesdames Karine GRIN, Françoise WEISSBRODT, Messieurs Guy ANGELOZ, Jean-Noël PASTEUR, Yves THEODULOZ, David WULLIAMOZ et Jean-Louis KLAUS.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Madame Martine FREY TAILLARD :

Ma remarque porte sur le caractère peu équitable de la taxe de séjour telle qu'elle est proposée à l'article 5.

Prenons un exemple concret : Mademoiselle Faucher, qui désire passer la nuit dans un dortoir au Gîte du Passant, paiera Fr. 29.- la nuit, dont Fr. 1.50 de taxe de séjour. Au Grand Hôtel des Bains, Monsieur Richard paiera la nuitée Fr. 250.-, dont Fr. 2.25 de taxe de séjour. Après un rapide calcul, on constate que proportionnellement, Mlle Faucher est taxée six fois plus que M. Richard.

Pour être plus simple et plus juste, cette taxe de séjour pourrait être calculée sur la base d'un pourcentage fixe du prix de la nuitée. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Comme vous l'avez constaté, nous avons effectivement conservé un rapport identique entre ces différentes catégories. Nous avons pour cela consulté les professionnels de la branche, notamment l'association des Hôteliers yverdonnois. Nous avons également consulté les Exécutifs des deux autres communes qui sont associées à ce règlement.

La proposition qui vous est faite ce soir au travers de ce préavis apparaissait cohérente aux professionnels de la branche, raison pour laquelle nous avons présenté cette adaptation comme vous devez en débattre ce soir.

Monsieur Pierre-André MICHOUD :

Je crois qu'il n'y a pas beaucoup de rapport de pourcentage entre le prix d'une nuitée et une taxe de séjour. Cette dernière est un rapport à une personne dormant sur la commune d'Yverdon-les-Bains. Que cette personne ait choisi le Gîte du Passant ou le Grand Hôtel des Bains, c'est son choix par rapport au prix de la chambre. Il faut aussi préciser qu'un prix de chambre peut varier énormément si vous avez une clientèle de passage, de congrès, où les prix ne sont pas les mêmes. Il serait donc très compliqué de vouloir calculer une taxe de séjour sur un montant de la nuitée facturée par l'hôtel.

Je répète qu'une taxe de séjour est un impôt qui n'est pas calculé par rapport au niveau de l'hôtel choisi, mais par rapport à la personne qui dort. Je pense donc que ce n'est pas tout à fait judicieux.

Monsieur Cédric PILLONEL :

Pour répondre à Monsieur le Conseiller MICHOU, il me semble que la TVA est une taxe aussi, et qu'elle est calculée sur un pourcentage. Cela veut dire que plus on achète, plus on paie de TVA. Cela pourrait donc être la même chose pour la taxe de séjour.

Monsieur Pierre-André MICHOU :

Je crois que vous n'avez pas tout à fait compris. La TVA est une valeur ajoutée sur un chiffre d'affaires, sur une prestation. La prestation, c'est ce que facture l'hôtel ou le camping pour une nuitée par rapport à ce qui lui est fourni dans sa chambre. La taxe de séjour est payée par rapport à la personne qui dort. Que cette personne ait choisi de dormir dans un quatre étoiles ou dans une Auberge de Jeunesse, il y a une consommation et c'est une taxe perçue pour la ville. Cette taxe est ensuite reversée aux Offices du Tourisme pour l'amélioration des infrastructures touristiques de la ville.

Il n'y a donc pas de rapport à un chiffre d'affaires ou à une prestation hôtelière. Il y a d'ailleurs déjà une différence qui est faite, puisqu'elle est de Fr. 2.25 ou de Fr. 1.50. Cela ne serait pas du tout logique d'amener une différence comme une TVA, celle-ci étant une valeur ajoutée par rapport au chiffre d'affaires.

La parole n'est plus demandée **et l'article 1 est accepté à une évidente majorité.**

L'article 2 n'appelant pas à votations, **la discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le règlement intercommunal sur la taxe de séjour est modifié comme suit :

(Texte actuel)	(modifications)
<p><u>Article 4 – Exonération</u></p> <p>Sont exonérés du paiement de la taxe :</p> <p>a) les personnes qui ont leur domicile principal dans l'une des communes et celles qui, en raison d'un séjour de plus de 90 jours par an, font l'objet d'une répartition intercommunale d'impôt ;</p> <p>b) celles en traitement dans les établissements médicaux par suite d'accident ;</p> <p>c) celles en traitement dans les établissements médicaux par suite de maladie, qui, au moment de leur hospitalisation, avaient leur domicile en Suisse ou y résidaient ;</p> <p>d) les personnes indigentes ;</p> <p>e) les mineurs logeant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans les auberges de jeunesse soit le Gîte du Passant pour Yverdon-les-Bains régies par la nouvelle licence d'hôtel suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003 de la loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boissons (LADB), • et dans les colonies de vacances d'institutions publiques ou privées à caractère social ; 	<p>a) inchangé</p> <p>b) inchangé</p> <p>c) inchangé</p> <p>d) inchangé</p> <p>e) les mineurs logeant et dans les colonies de vacances d'institutions publiques ou privées à caractère social ;</p>

- | | |
|---|-------------|
| f) les personnes qui séjournent de manière durable dans l'une des communes pour fréquenter un établissement public d'instruction, y faire un apprentissage ou y exercer une activité lucrative, lorsqu'elles sont domiciliées en Suisse ; | f) inchangé |
| g) lorsqu'ils sont en service commandé, les militaires, les personnes incorporées dans la protection civile, les pompiers et les policiers ; | g) inchangé |
| h) les ouvriers lors de déplacements imposés par leur activité professionnelle, à l'exception des participations à des séminaires ou congrès ; | h) abrogé. |
| i) le personnel domestique privé des hôtes et les aides de ménage au pair ; | i) inchangé |
| j) les enfants de moins de 16 ans accompagnant leurs parents et ne logeant pas dans un institut, un pensionnat ou un home d'enfants ; | j) inchangé |
| k) les élèves des écoles suisses voyageant sous la conduite de l'un de leurs maîtres. | k) inchangé |

Article 5 - Perception par nuitée

Le montant de la taxe, perçu par personne et par nuitée, est de :

- a) dans les hôtels, y compris les appartements à service hôtelier qui y sont rattachés :
- Fr. 1,50 dans les établissements de 4 étoiles ou plus;
 - Fr. 1.20 dans les établissements de 3 étoiles;
 - Fr. 1.-- dans les établissements de 1 et 2 étoiles.
- b) sur les places de campement, sous réserve des cas prévus à l'article 6, alinéa 1, lettre c)
- Fr. 0,70 pour les campeurs utilisant une caravane ou un motor-home;
 - Fr. 0,60 pour les campeurs sous tente.

Article 5 - Perception par nuitée

Le montant de la taxe, perçu par personne et par nuitée, est de :

- a) dans les hôtels, y compris les appartements à service hôtelier qui y sont rattachés :
- Fr. 2.25 dans les établissements de 4 étoiles et plus ;
 - Fr. 1.80 dans les établissements de 3 étoiles ;
 - Fr. 1.50 dans les établissements 0, 1 et 2 étoiles.
- b) sur les places de campement, sous réserve des cas prévus à l'article 6, alinéa 1, lettre c) :
- Fr. 1.05 pour les campeurs utilisant une caravane ou un motor-home ;
 - Fr. 0.90 pour les campeurs sous tente.

c) dans les autres cas :

- Fr. 0,40 dans les pensionnats, instituts et homes d'enfants;
- Fr. 0,60 dans les autres cas non soumis à la perception forfaitaire (art. 6).

Toutefois, les personnes qui accompagnent les élèves ou pensionnaires dans les instituts, pensionnats et homes d'enfants paient la taxe prévue pour les établissements de une et deux étoiles.

c) dans les autres cas :

- Fr. 0.60 dans les pensionnats, instituts et homes d'enfants ;
- Fr. 0.90 dans les autres cas non soumis à la perception forfaitaire (art. 6).

al. 2 (inchangé).

Article 2 : L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

11. PRÉAVIS NO 37/03 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 350'000.- POUR LE RENOUELEMENT EN 2004 DE VÉHICULES DU SERVICE DES TRAVAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT. (MONSIEUR DANIEL HOFMANN, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Daniel HOFMANN ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Madame Marianne SAVARY, Messieurs Jean-Hügues SCHÜLE, Jean-Marc COUSIN, Jean-David CHAPUIS, Daniel HOFMANN,

Absents : Messieurs François ARMADA (n'a pas reçu de convocation) et Martin BARAGANO.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur Pascal BLUM :

Il y a quelques jours, nous avons reçu un préavis de la Municipalité concernant la participation de la commune à la construction d'une station de remplissage pour des véhicules fonctionnant au gaz naturel.

J'aurais voulu savoir si le remplacement des véhicules de STE par des véhicules au gaz avait été examiné – cela ne figure pas dans le préavis et il n'y a pas non plus de commentaires à ce sujet dans le rapport de la Commission – sachant que ce carburant est particulièrement écologique et qu'il pourrait aussi devenir très économique vu l'allègement prévu des taxes sur ce type de carburant.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Vous pensez bien que l'option a été étudiée et abandonnée pour les raisons suivantes, étant donné que nous avons fait un inventaire :

Pour le camion pick-up, il n'existe pas en 5-6 places. On peut acheter 2 camionnettes à 3 places ; cela existe avec gaz. La rentabilité démontre qu'il est préférable d'en acheter un à diesel pour pouvoir bénéficier de 5 à 6 places. La solution n'est pas adaptée à un tel véhicule, car il en résulte une perte de charge utile de 30% (poids d'une bonbonne, poids du réservoir). Le spécialiste des moteurs à gaz pour les véhicules légers, Fiat pour ne pas le nommer, ne fabrique pas ce genre de pick-up à gaz, la structure du châssis et la perte de capacité rendant l'option inintéressante.

Nous avons obtenu la même remarque chez Iveco, avec en outre une autre variante. Pour le camion Volvo, le véhicule proposé est une opportunité. Un véhicule de démonstration, équipé d'un moteur diesel Euro-3, respectueux des normes en vigueur.

Pour acquérir un tel engin à gaz, il faut commander un véhicule neuf et déboursier la somme de Fr. 45'000.- pour l'option gaz, soit un montant de Fr. 250'000.- environ. Le Service des travaux pense que les Fr. 100'000.- sont mal placés en regard de l'ensemble des efforts à réaliser en matière environnementale et du respect des dépenses, soit des deniers du contribuable.

D'autre part, les constructeurs déconseillent les moteurs à gaz, exception faite des véhicules de transport de passagers et éventuellement de camions pour le ramassage des ordures. Enfin, le temps du remplissage n'est pas garanti. Si un camion arrive après un remplissage de 8 véhicules légers à trois minutes chacun, il faudra prévoir entre 10 et 30 minutes pour remplir le camion.

Pour ce qui concerne le tracteur Aebi, aucun constructeur ne propose ce type de véhicule à gaz. La station de recherche en technique agricole de Tänikon décèle des problèmes de réservoirs. A ce jour, seuls des prototypes existent et ne sont pas encore commercialisés. Les paysans habitant généralement en dehors des villes, ils devraient venir se ravitailler en ville. Pour cette raison, il n'est pas envisagé de mettre à disposition de tels véhicules avec ce genre de réservoir à gaz.

J'espère, Monsieur le Conseiller BLUM, avoir répondu à votre question.

Monsieur Pascal BLUM :

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse. Je retiens quand même le fait que cet argumentaire ne figure pas dans ce préavis et que cela aurait été intéressant de le démontrer.

J'ai tout de même noté qu'il y a un certain nombre de véhicules qui peuvent fonctionner au gaz et j'espère que le Service des Travaux les incorporera éventuellement dans le futur dans le parc de véhicules, ceci étant déjà le cas au Service des Energies.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Il est bien clair que nous examinerons, lors de l'achat de chaque véhicule, si on peut l'acquérir à gaz, afin d'entrer dans l'optique du développement durable, ce qui est tout à fait normal et naturel.

Plus personne ne demande la parole et **cet article 1 accepté à l'unanimité.**

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Bernard SCHALLENBERGER :

Lors de mon accession à ce Conseil, j'ai appris avec satisfaction que la Commune appliquait, concernant tous les achats d'importance, la règle de trois demandes d'offres.

Un bruit court concernant le véhicule remplaçant les Dumper, comme quoi cette règle n'aurait pas été respectée. Ma question s'adresse donc à la Municipalité : peut-elle me rassurer par rapport à cela ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Le bruit est faux. Nous sommes en possession de cinq offres pour le véhicule qui remplacera les Dumper.

Monsieur Bernard SCHALLENBERGER :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse.

Plus personne ne demande la parole et **ce préavis no 37 est accepté à l'unanimité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre le programme de renouvellement 2004 des véhicules du Service des travaux et de l'environnement.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 350'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 6402 « Véhicules STE 2004 » puis amortie en 10 ans.

12. PRÉAVIS NO 38/03 CONCERNANT LES BÂTIMENTS LOCATIFS DE LA RUE LÉON-JAQUIER ET UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 997'000.- POUR LE FINANCEMENT DE LA 2E ÉTAPE DES TRAVAUX. (MONSIEUR GUY ANGELOZ, RAPPORTEUR AD HOC)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Guy ANGELOZ ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Mesdames Fabienne RENAUT, rapportrice (remplaçant M. Laurent GABELLA) et Joëlle MONNIN, Messieurs Roger RANDIN, Jean-Claude RUCHET, Guy ANGELOZ.

Absents : Messieurs Laurent GABELLA et Gilles VERDON.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Il y a une erreur dans la lecture de l'article 1 de ce préavis, puisque celui que nous devons voter porte sur un crédit d'investissement de Fr. 997'000.-. Je suis navré !

Madame la Présidente :

Vous avez bien fait ; je n'ai effectivement pas lu le bon article. Je vous relis l'article 1.

Plus personne ne demande la parole et **cet article 1 est accepté à l'unanimité.**

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**Monsieur Roger RANDIN :**

L'article 1 du préavis municipal no 19 du 2 septembre 2002, qui a été admis par notre Conseil, précisait : « *Il est pris acte du programme en 5 étapes de rénovation des bâtiments communaux à la rue Léon Jaquier* ».

Le calendrier qui nous a été soumis pour ces 5 étapes prévoyait que ces travaux seraient réalisés à raison d'un bâtiment par année, soit dans un premier temps le bâtiment 14-16 et la réfection de deux ascenseurs ; viendraient ensuite le bâtiment n° 12 en 2003, le n° 10 en 2004, le n° 13-15 en 2005 et enfin le n° 9-11 en 2006. Ce calendrier nous est rappelé pour mémoire au bas de la page 1 du présent préavis, sans préciser les dates des différentes étapes.

Sur la communication C/17 du 3 décembre 2003 concernant le plan des investissements 2004 à 2007, on peut constater que la Municipalité a modifié le calendrier qu'elle nous a soumis en 2002, puisque la troisième étape est prévue pour 2006 et que les 2 dernières étapes sont prévues dans les projets futurs au-delà de 2007.

Monsieur le Syndic, lors de la séance de Commission, a justifié cette décision municipale comme étant liée à l'évolution de la dette communale et à d'autres choix politiques tels que les constructions scolaires. Permettez-moi de relever que l'influence sur le budget annuel des crédits d'investissement demandés est minime, du fait que l'augmentation du revenu locatif après travaux, représente le 80% de l'intérêt et de l'amortissement desdits crédits. De plus, il a été possible de libérer 4 appartements ; une solution qui a permis une meilleure organisation des travaux, d'où une économie de Fr. 100'000.- lors de la première étape.

Si la Municipalité maintient sa décision, il ne sera plus possible de laisser ces 4 appartements libres pendant plus d'une année.

Au vu de ce qui précède, je demande à la Municipalité de revenir au calendrier initial figurant dans le préavis n° 19/2002 et de remettre au prochain plan des investissements les montants initialement prévus pour les 3 étapes suivantes.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je vous rappelle qu'un plan des investissements est un projet ; c'est une projection, un souhait.

Comme le rappelle très précisément le rapport de la Commission, il est dit « *La Municipalité souhaiterait maintenant étaler les rénovations futures à raison d'une étape tous les deux ans* » ; c'est ce que vous avez expliqué Monsieur le Conseiller.

Ce qui a été développé par moi-même lors de présentation à votre commission était un souhait et je crois pouvoir dire ce soir que la Municipalité prend acte de votre intervention, Monsieur le Conseiller.

Monsieur Roger RANDIN :

Je remercie Monsieur le Syndic de cette sage décision.

Plus personne ne demande la parole et **ce préavis no 38 est accepté à l'unanimité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 997'000.- est accordé à la Municipalité pour entreprendre les travaux de la 2^e étape de réfection des bâtiments de la rue Léon-Jaquier, bâtiment n° 12.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, amortie en 30 ans au plus et imputée au compte n° 3352 « HLM Léon-Jaquier étape 2 ».

13. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION POUR 2004.**Madame la Présidente :**

Je vous rappelle que la Commission de gestion est composée de 9 membres et d'un suppléant par groupe politique siégeant au Conseil, comme le prévoit l'article 33, alinéa 2 du Règlement de notre Conseil. Je remercie les chefs de groupe de faire des propositions.

Monsieur Stéphane BALET :

Le groupe Socialiste vous propose les candidatures suivantes :

Membres : Madame Laurence BALET
Madame Françoise WEISSBRODT
Monsieur Jean-Marc COUSIN

Suppléant : Monsieur Bernard SCHALLENBERGER

Monsieur Christian PAULI :

Le groupe S+E vous propose les candidatures suivantes :

Membre : Madame Heidi BOTTERON

Suppléante : Madame Marianne SAVARY

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF vous propose les candidatures suivantes :

Membre : Madame Georgette ROMON

Suppléant : Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS

Monsieur Charles KULL :

Le groupe Libéral vous propose les candidatures suivantes :

Membre : Madame Irène KELLER

Suppléante : Madame Stéphanie EHINGER

Monsieur Yves RICHARD :

Le groupe Radical vous propose les candidatures suivantes :

Membres : Monsieur Guy ANGELOZ
Monsieur Albert MARTIN
Monsieur Jean-Marc PERNET

Suppléant : Monsieur Yan ROSSIER

Madame la Présidente :

Si l'on récapitule, nous sommes en présence des candidatures de :

Mesdames et Messieurs Laurence BALET, Heidi BOTTERON, Irène KELLER, Georgette ROMON, Françoise WEISSBRODT, Guy ANGELOZ, Jean-Marc COUSIN, Albert MARTIN et Jean-Marc PERNET comme membres.

Mesdames et Messieurs Stéphanie EHINGER, Marianne SAVARY, Jean-Pierre CHAPUIS, Yan ROSSIER et Bernard SCHALLENBERGER comme suppléants.

Comme il y a 9 candidatures pour les 9 postes à repourvoir et 5 suppléants, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

Vote à main levée : tous les candidats sont élus à l'unanimité.

Madame la Présidente :

La Commission de gestion est donc au complet pour l'année 2004. Je félicite les membres de cette Commission pour leur élection et leur souhaite plein succès dans leur travail.

14. ELECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES NATURALISATIONS.
--

Madame la Présidente :

Il y a lieu de pourvoir au remplacement de Madame Fabienne RENAUT. J'attends une proposition.

Monsieur Yves RICHARD :

Le groupe Radical propose, comme membre à la Commission des naturalisations, la candidature de Monsieur Jean-Daniel CHAPERON.

Madame la Présidente :

Comme il n'y a qu'une candidature pour un poste à repourvoir, je propose, sauf avis contraire, d'approuver cette élection à main levée.

Vote à main levée : Monsieur Jean-Daniel CHAPERON est élu à l'unanimité.

Madame la Présidente :

Monsieur le Conseiller, vous venez d'être élu membre de la Commission des naturalisations et je vous en félicite.

Monsieur Jean-Daniel CHAPERON était membre suppléant de la Commission. Comme il vient d'être nommé membre, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Monsieur Yves RICHARD :

Je vous propose Monsieur Guy ANGELOZ comme membre suppléant.

Madame la Présidente :

Comme il n'y a qu'une candidature, je vous propose, sauf avis contraire, d'approuver cette élection à main levée.

Vote à main levée : Monsieur Guy ANGELOZ est élu à l'unanimité.

Madame la Présidente :

Je félicite Monsieur Guy ANGELOZ pour cette élection.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.

Question de Monsieur Maximilien BERNHARD (motion déposée le 5 septembre 2002 – création d'un Bureau de l'énergie à Yverdon-les-Bains).

J'ai une question à l'intention de la Municipalité.

Le 5 septembre 2002, soit il y a environ une année et demie, le groupe UDF a déposé une motion pour la création d'un Bureau de l'énergie à Yverdon-les-Bains. Cette motion avait été acceptée à l'unanimité, à l'exception d'une abstention.

Outre le fait que cette motion rentre dans le concept d'Agenda 21 d'Yverdon-les-Bains, les expériences faites à Montreux et à la Chaux-de-Fonds ont démontré la possibilité d'économies substantielles pour la ville d'Yverdon-les-Bains.

Je souhaite dès lors savoir où en est la Municipalité dans l'étude de cette motion.

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

Cette motion est toujours à l'étude, car on se rend compte que de créer un Bureau de l'énergie n'est pas si simple que cela.

Actuellement, on aurait plus tendance à travailler sur mandat avec des entreprises privées, des bureaux externes.

Créer un Bureau de l'énergie à Yverdon-les-Bains, c'est engager plusieurs collaborateurs et les finances communales ne nous le permettent pas. Néanmoins, votre idée, sur le fond, est louable et je crois qu'on s'y penche vraiment, mais pour l'instant, on travaille par mandat et c'est ainsi qu'on envisage les choses.

Je pourrais très volontiers détailler une réponse plus longue lors d'une prochaine séance.

Monsieur Maximilien BERNHARD :

Je remercie Monsieur le Municipal pour cette longue réponse, bien étayée.

D'après ce que je sais, il n'y a pas mille et un collaborateurs dans les villes de la Chaux-de-Fonds et de Montreux. Je suggère à Monsieur le Municipal de s'approcher de ces deux villes pour savoir le nombre de collaborateurs qui travaillent effectivement dans ce Bureau et de savoir également si l'opération est toujours rentable, ce qui à mon sens devrait toujours l'être.

* * * * *

Question de Monsieur Cédric PILLONEL (Signalisation routière à la rue de l'Indépendance).

Lorsque j'ai relu le PV de notre séance du 4 décembre dernier, j'ai été attiré par l'intervention de Monsieur COUSIN traitant de la rue de l'Indépendance.

Ma question va à Monsieur CARRARD et je prie directement et par avance Monsieur le Syndic de bien vouloir m'excuser d'importuner une fois de plus le Municipal de la Police.

Ma question est la suivante : Qu'entend faire la Municipalité à la rue de l'Indépendance pour que les voitures respectent la signalisation routière ; je rappelle qu'il s'agit d'une zone 30 km/heure ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je ne vais pas développer à nouveau le schéma de ce qui s'est passé jusqu'à maintenant au niveau de la rue de l'Indépendance. J'aimerais toutefois vous donner un bilan statistique des vitesses dans cette rue.

On a fait un test de vitesse dans ce secteur-là ; il s'est avéré qu'il y avait 4,5% de véhicules qui circulaient au-dessus des 30 km/heure et 0,5% au-dessus de 40 km/heure. Cette proportion n'est pas extrêmement élevée. Il est vrai qu'on est en dérogation par rapport à la limitation, mais cela reste dans une proportion acceptable.

Bien que cette zone 30km/heure dans ce secteur-là ne soit pas très visible, soit parce que les panneaux sont devenus moins lisibles ou que la végétation a poussé, la Municipalité a néanmoins décidé de mettre en place les mesures suivantes à la rue de l'Indépendance, au printemps 2004, c'est-à-dire dès que le temps le permet :

- Un renforcement des marquages du 30 km/heure dans ce secteur.
- Un rappel de la vitesse sur la chaussée, donc également un marquage au sol.
- Un trottoir longitudinal avec un stationnement alterné du côté de la rue des Petites-Roches, étant donné que nous avons essayé, sans succès, de faire une déviation sur la rue des Petites-Roches. En fait, le report de circulation était trop important sur les rues adjacentes; c'était un déséquilibre flagrant et inéquitable.
- Signaler à nouveau les priorités de droite.

Ceci est la suite et la fin des cogitations entre les différents services, soit URBAT, le Service des travaux, CPO et le Canton.

Tout ce qui concerne le principe des gendarmes couchés a été abandonné pour différentes raisons, et principalement à cause des inconvénients qu'engendrent ceux-ci d'une façon générale.

Voilà, Monsieur le Conseiller, j'espère que nous arriverons à résoudre le problème de la rue de l'Indépendance et de la vitesse dans cette rue par les mesures que nous avons décidé de mettre en place ce printemps.

Monsieur Cédric PILLONEL :

J'ai bien écouté votre réponse et elle ne me satisfait que partiellement, pour toute une série de raisons.

D'abord, vous savez comme moi que la Commune avait l'intention d'installer des gendarmes couchés. Vous nous avez dit que ce projet était tombé pour des raisons que vous nous avez que partiellement expliquées. La Municipalité sait très bien faire tomber les oppositions lorsqu'elles dérangent certains projets pour le bien de la communauté et je ne comprends pas pourquoi elle n'a pas annulé les oppositions sur les gendarmes couchés ; c'est ma première question.

Ma deuxième question est de savoir pourquoi la Municipalité rejette – d'après ce que j'ai cru comprendre – la suggestion des Services de l'Etat de Vaud, qui avaient contrôlé cette rue et qui suggéraient un rehaussement des deux carrefours de la rue de l'Indépendance, à hauteur du petit parc bien utilisé par les enfants du quartier.

J'aimerais juste que vous répondiez précisément à ces deux questions, Monsieur CARRARD.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je ne pensais pas devoir développer une thèse sur ce secteur ce soir, mais puisque vous m'y invitez, je vais vous répondre.

En date du 12 novembre 2001, 32 familles du secteur de la rue de l'Indépendance ont signé une pétition pour demander la mise en place de gendarmes couchés. Nous avons donc mis en place un projet. Une enquête publique a été ouverte le 27 août 2002 ; la fin de cette enquête tombait le 26 septembre 2002. Ce projet, en date du 31 octobre 2002, a obtenu autant d'oppositions que de lettres de félicitations, ce qui prouvait l'incohérence des demandes et des réponses en question. Etant donné que nous n'avions pas l'intention de déclencher une bataille rangée dans ce coin de la ville, nous avons considéré qu'il y avait suffisamment d'oppositions pour trouver une autre solution que des gendarmes couchés.

Nous pensons que d'une façon générale, les gendarmes couchés créent différents problèmes difficiles à admettre, que ce soient des problèmes d'entretien, de bruit, de vibrations. Dans ce secteur-là particulièrement, les maisons ont un certain nombre d'années et les fondations sont un peu plus fragiles que ce qui se fait actuellement. Le risque évoqué par les habitants était suffisamment inquiétant pour ne pas s'engager dans cette voie-là.

C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas voulu installer des gendarmes couchés dans ce secteur-là. Je vous ai dit qu'il a été discuté avec les Services de l'Etat des différentes solutions que nous pourrions appliquer dans ce secteur.

La solution que je vous ai présentée avant est donc la finalité des discussions avec ces services. Il est vrai que les grands gendarmes couchés tels qu'ils avaient été imaginés - autres que les gendarmes de type « berlinois » qui se présentent avec une multitude de cahots répétés – permettent d'avoir sur la longueur un bus complet. Ils créent plusieurs problèmes, et pas seulement des problèmes d'écoulement, puisqu'en fait on remonte la rue et que les garages sont partiellement ou entièrement enterrés. Il y avait donc différents problèmes de géométrie, ce qui fait que les différents spécialistes se sont accordés pour dire que ce n'était pas la solution. Les solutions retenues sont celles que je vous ai présentées tout à l'heure et c'est ce qui sera mis en place au printemps 2004.

Monsieur Cédric PILLONEL :

Concernant les vibrations, vous savez très bien qu'aucune étude sérieuse n'a prouvé que des gendarmes couchés provoquaient des vibrations nuisibles aux maisons, ceci d'autant plus que je ne pense pas que la rue de l'Indépendance soit une route où les poids lourds passent, ce qui fait que les vibrations doivent être minimales.

Quoi qu'il en soit, je suis content de voir qu'il y aura des marquages au sol et à l'entrée de cette zone 30 km/heure et je me permets d'insister auprès de la Municipalité et de rappeler que cette mesure tombe d'une manière intéressante dans l'ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontres du 28 septembre 2001. Si la Municipalité a l'intention de progresser dans ce domaine, elle devra encore respecter cette ordonnance sur d'autres zones 30 km/heure, notamment je l'espère sur la future zone 30 km/heure qu'elle vient de mettre à l'enquête près des rives du lac et plus que jamais sur la zone de détente qui se trouve sur la place de la gare, mesure qui a été demandée par de nombreux Conseillers communaux. Je me permets de vous relire une partie de l'article 5 de cette ordonnance : « *Les transitions entre le réseau routier usuel et une zone doivent être faciles à repérer. Le début et la fin de la zone doivent être soulignés par un aménagement contrasté à effet de porte* ».

Je constate que la Ville a encore des problèmes à ce niveau-là, notamment sur la place de la gare. Tout le groupe S+E et moi-même sommes très attentifs à ce problème et j'espère que la Municipalité prendra des dispositions.

Monsieur Jean-Marc COUSIN :

Connaissant un employé de la maison Trace Route que je ne nommerai pas ici, j'ai abordé la question des désagréments et des problèmes liés aux vibrations qu'un gendarme couché pourrait engendrer. Il a été formel ; à des vitesses telles que 30km/heure, il n'y a aucun risque. Il est clair que si on roule à 50 ou 60km/heure, il y a un risque. Comme on ne devrait pas rouler à plus de 30 km/heure dans ce secteur, je ne vois pas où est le problème.

* * * * *

Question de Monsieur Pierre HUNKELER (Vente d'un livre non-autorisée – décision préfectorale).

Je me permets d'adresser une simple question à la Municipalité.

En préambule, j'aimerais dire que j'apprécie toutes les initiatives, en particulier celles qui sont nouvelles et imaginatives, qui visent à apporter de l'animation dans cette Ville.

Je pense cependant qu'elles doivent rester dans un cadre légal et c'est pourquoi je me permets de revenir sur une affaire qui a déjà été évoquée devant ce Conseil. Il s'agit de la vente, vers la fin de l'année dernière - d'un livre que je ne citerai pas pour ne pas lui donner encore plus de publicité - à des heures indues, alors que les commerces sont fermés.

Selon la presse, je cite à peu près : le responsable de la vente en question aurait déclaré, à l'époque, s'asseoir sur la Police du commerce. Selon la presse de nouveau, là je ne cite pas, mais j'interprète : l'autorité préfectorale se serait assise, non pas sur la Police, mais sur la décision de la Police du commerce.

Il semble que cette décision n'ait en effet pas respecté toutes les formes voulues. Ma crainte est qu'une vente ou une manifestation, qui nécessite une autorisation en bonne et due forme, devienne tout à coup parfaitement légale, parce que mal interdite. C'est un précédent qu'il ne faudrait pas laisser se reproduire. J'ai apprécié la position ferme de la Municipalité, au sujet de cette vente de livre, en réponse devant ce Conseil à une question posée par notre collègue Monsieur le Conseiller MOUQUIN.

Suite aux derniers développements, je demande à la Municipalité si elle a bien fait valoir sa position dans le cadre de la décision préfectorale et quelle suite elle entend donner à cette affaire. Si elle entend, au besoin, revoir ses délégations de compétence pour être absolument sûre que les décisions soient prises selon les formes et enfin ce qu'elle entend faire pour éviter que mal interdite revienne à autoriser.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

La Municipalité regrette le déroulement de toute cette opération, mais je crois qu'elle peut affirmer les éléments suivants :

La Police du Commerce a relaté les infractions à la LADB, au règlement communal sur l'ouverture des magasins, ainsi que plusieurs infractions au règlement de Police. Ces différences infractions ont été notifiées et transmises à qui de droit. Etant donné que parmi celles-ci, il y avait des infractions à des lois cantonales, charge à la Préfecture de traiter le dossier dans son intégralité.

La Municipalité s'est effectivement penchée sur les argumentations de la Préfecture et il n'y a pas lieu de les développer ici. La Municipalité maintient l'avis et la position de la Police du commerce d'Yverdon-les-Bains. Opposé à cela, l'avis de la Préfecture, qui est son droit et qui est différent. On n'est visiblement pas toujours du même avis dans la vie et c'est ce qui se passe dans ce cas-là.

La Municipalité n'a pas de possibilité, dans cette opération-là, de faire recours, puisqu'en fait seul le Ministère public peut faire recours à une décision préfectorale. La Municipalité a donc simplement constaté que la Préfecture n'avait pas la même interprétation des règlements en question et le regrette.

Voilà ce que je peux vous dire pour l'instant, étant donné que nous n'avons pas d'autres possibilités de nous exprimer autrement que par le biais de la réponse que je viens de vous faire.

Monsieur Pierre HUNKELER :

Merci de votre réponse que j'espérais plus précise, mais je compte simplement sur la Municipalité pour veiller à l'avenir à « blinder » ses décisions lorsque cela s'avère nécessaire.

* * * * *

Motion de Madame Claudine GIROUD (Création de mini-déchetteries).

Je propose ce soir par voie de motion d'aménager des mini-déchetteries à l'intérieur de la ville pour collecter le verre, l'alu, le pet et le fer blanc. Celles-ci pourraient se situer à côté des actuelles bennes à verre.

Par ailleurs, je propose de créer un « tout ménage » en plusieurs langues pour expliquer comment trier ses déchets à l'entier de la population yverdonnoise. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Yverdon-les-Bains a une déchetterie, c'est la STRID. Comme pratiquement dans tous les villages et toutes les villes aux alentours, les déchetteries se trouvent à l'extérieur des agglomérations, pour des raisons bien évidentes.

A Yverdon, vous avez des possibilités de récoltes et je ne vois pas la nécessité – je n'ai pas vu le texte de votre motion avant - de créer des mini-déchetteries.

J'étais mon propos :

- Les collectes à la porte se font pour les déchets ménagers incinérables.
- Les collectes de déchets compostables des jardins se font une fois par semaine.
- Papiers et cartons : tous les quinze jours.
- Pour les vêtements, chaussures usagées, il y a des points en ville pour déposer ce qu'on veut donner.
- Les déchets encombrants non recyclables sont repris par le Service des travaux dans les 24 à 36 heures, sur simple coup de téléphone.
- Le mobilier qui pourrait être repris et revendu : le Centre social protestant vient le chercher sur simple coup de téléphone.
- Pour les verres vides, il y a des bennes dans toute la ville. Chacun aimerait la benne plus près de chez lui, mais lorsqu'il y a du bruit, chacun aimerait qu'elle soit disposée plus loin !
- Pour les bouteilles en Pet, tous les magasins font leur reprise, c'est une obligation.
- Pour l'aluminium, je vous le concède, il n'y a pas beaucoup de points. Il y en a un dans le parking vis-à-vis de la Migros et vous pouvez déposer là tout ce qui est barquettes, tubes, canettes en aluminium.
- Pour les boîtes de conserve, c'est la même chose.
- Il reste les encombrants métalliques et la ferraille. Il est bien clair qu'on ne va pas faire des mini-déchetteries pour mettre des déchets encombrants.
- Pour les huiles usées, vous avez devant la STEP un dépôt pour les huiles. Des mesures de sécurité sont nécessaires en cas de fuite.
- Les piles sont à rapporter dans les commerces. Ils ont l'obligation de vous les reprendre.
- Vos fournisseurs de vernis, de liquides, de tubes fluorescents, de médicaments, de thermomètres, d'électronique de bureau etc. doivent vous reprendre votre matériel usagé et ce, gratuitement.
- Pour les pneus usagés, il est vrai qu'il faut aller dans les garages et qu'il faut payer.

J'ai visité bien quelques déchetteries dans le Canton et je trouve qu'on est performants. A mon avis, je ne vois pas le besoin de créer autre chose que ce qui existe.

Voici pour la question de la situation à Yverdon. Je viendrai maintenant à votre question concernant la traduction dans plusieurs langues.

L'initiative est bonne, mais le « papillon » qui est distribué à tous les ménages – je rappelle au passage que la langue française est la langue officielle d'Yverdon-les-Bains – coûte Fr. 17'000.-. Pour des personnes qui ne comprennent pas le français, il y a des pictogrammes, également distribués et qui expliquent où les divers déchets peuvent être apportés. Sur le plan, tous les emplacements de réception des déchets sont signalés.

Pour ce qui est de la question des langues, si nous décidions de distribuer ce « papillon » en plusieurs langues, il faudrait commencer par les langues officielles parlées en Suisse. Je n'en prendrai peut-être que trois, soit français, allemand et italien. On ne nous a jamais demandé de traduire ces dépliants dans plusieurs langues. Par contre, on pourrait améliorer cela en appliquant la fiche 34 de l'Agenda 21 qui se rapporte au programme d'intégration des étrangers. On aurait ainsi l'occasion, dans les comités de quartier, dans les immeubles, d'expliquer dans une autre langue et d'appliquer cette fiche de l'Agenda 21 en pratique et pas seulement en théorie.

Pour moi, il est inutile de faire des frais en créant des mini-déchetteries. Je vous rappelle que la déchetterie d'Yverdon nous coûte environ Fr. 100'000.- par année pour les frais d'exploitation et environ Fr. 20'000.- de frais de location. Si on veut multiplier les postes de réception de toutes sortes d'ordures, le montant serait faramineux pour un résultat moindre.

J'espère avoir répondu, peut-être partiellement à votre motion et je vous remercie de votre attention.

Madame Claudine GIROUD :

Merci ; en fait, Monsieur BURKHARD, j'ai plein de choses à vous faire remarquer et je n'allais pas si loin dans tous les détails, les piles, les déchets, bref tout ce qui est récolté dans les ménages.

Je parlais tout spécialement de l'alu, du fer blanc, du Pet et du verre. Je trouve que c'est vraiment un parcours du combattant pour trier tous ces déchets. Il faut aller à tel endroit, il faut suivre certains horaires pour ce qui est à déposer dans les magasins. Je trouve que c'est très compliqué et pour accéder à la STRID, il faut avoir une voiture, car sur mon petit vélo, j'ai un peu de peine à me trimbaler avec mes boîtes de conserve et autres.

Je trouvais donc l'idée de ces mini-déchetteries intéressante. Je pensais que cela ne prendrait pas beaucoup de place et que cela pourrait simplement être quelques bacs supplémentaires à côté des bennes à verre. Après, c'est une question de point de vue.

Pour ce qui concerne les différentes langues, je pense qu'il faut apprendre directement les bonnes habitudes pour intégrer les étrangers. Il me semble que ce sont des choses qui ne sont pas forcément habituelles pour eux ni pour nous et il me semblait que c'était une bonne idée de faire comprendre cela à tout le monde. Etant donné que l'on va aussi intégrer les étrangers, pour le Conseil communal par exemple, on aurait pu mettre le « tout ménage » en même temps que ces envois-là.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Vous avez tous en mémoire le désordre qui règne autour des bennes à verre. La benne à verre est peut-être à moitié pleine, mais par flemme, on pose le sac à côté. On a enlevé une benne vers le pont de Curtil-Maillet pendant les Fêtes et on a pu constater qu'il y avait 43 sacs de verre posés à côté de la benne et celle-ci n'était pas pleine.

Je crois que si l'on faisait des mini-déchetteries, ce serait encore et toujours des lieux insalubres en ville d'Yverdon. Il faut avoir de l'ordre et tout le monde peut faire un effort, mais ne créons pas des zones insalubres dans notre ville.

Monsieur Cédric PILLONEL :

Avant le vote de cette motion, j'aimerais vous rendre attentifs à une chose :

Dans le dernier Hebdo, nous avons pu constater que la ville d'Yverdon avait la note de 1 en matière d'écologie et d'environnement. Si on veut que notre ville augmente dans les statistiques des villes agréables à vivre, cela passe aussi par des petites infrastructures de ce type et je vous suggère d'accepter cette motion.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

La ville d'Yverdon-les-Bains édite un bulletin « Yverdon-Info » - cela fera plaisir à Monsieur PILLONEL – et on pourrait peut-être consacrer quelques pages traduites en douze ou treize langues. On pourrait faire un beau numéro et c'est une proposition que je fais à la Municipalité.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

J'aimerais intervenir sur l'allusion de Monsieur le Conseiller PILLONEL au sujet de l'enquête effectuée par l'Hebdo.

Vous qui êtes un homme rigoureux, vous avez certainement analysé dans le détail cette étude dite scientifique. Je crois pouvoir affirmer ici et je le dirai aussi à ses auteurs que cette étude pêche par certains points, notamment au niveau du choix des critères. Ce n'est pas le lieu d'en discuter, mais je pense qu'il ne faut pas trop s'arrêter à ce que j'appelle un article peut-être un peu populiste.

Monsieur Pierre-André MICHOU :

J'aime beaucoup la remarque de Monsieur PILLONEL, mais je crois qu'il y a aussi une notion d'éducation. On a eu une description de la part de Monsieur le Municipal BURKHARD de tout ce qui est fait pour la gestion des déchets et je trouve qu'à Yverdon, on est vraiment très performant au niveau des papiers qui sont distribués. Une fois de plus, j'insiste sur les pictogrammes qui sont utilisés, car quelle que soit notre langue, on peut les comprendre. Je crois que ce n'est vraiment pas rendre service pour améliorer la qualité de la récupération des déchets, que de créer encore des mini-déchetteries. Il faut aussi que la population se discipline. On a eu cet exemple en parlant des fameux sacs posés à côté des bennes. Si vous mettez une mini-déchetterie, on posera également les sacs à côté. Je crois que c'est beaucoup plus important – et là je rejoins tout à fait Monsieur SCHÜLE – de donner une information supplémentaire dans le courrier, s'il le faut. Pourquoi créer encore d'autres zones, alors que l'on a déjà toute l'infrastructure qui est prête pour récupérer ces déchets ? Je crois que la démonstration a été faite tout à l'heure.

A trop vouloir avoir une ville propre, on va créer des endroits qui seront des endroits sales ! Les mini-déchetteries ne résoudront pas le problème. Le problème est aussi une discipline de la part de la population par rapport à tout ce qui est mis à leur disposition, justement pour garder la ville propre.

Madame la Présidente :

La parole n'est plus demandée et nous allons voter sur la prise en considération de cette motion.

A une faible majorité, **la prise en en considération cette motion est refusée.**

* * * * *

Motion de Monsieur Vassilis VENIZELOS (Réaménagement des rives du lac)

Cette motion n'est pas une surprise, pour vous lecteurs du Nord vaudois. Je passe donc à mon argumentaire.

En septembre 2003, le groupe Solidarité & Ecologie entreprenait une action visant à relancer le débat sur l'aménagement des rives du lac, entre Thièle et canal oriental. Les habitants d'Yverdon avaient la possibilité de s'exprimer librement en dessinant

sur un plan vierge leurs attentes, leurs rêves concernant l'aménagement de ces rives. Ce qui ressort de cette action, c'est tout d'abord que la population a des idées qui mériteraient d'être exploitées et ensuite que les Yverdonnois sont préoccupés par l'avenir de ces rives et attendent des autorités une plus grande transparence sur le sujet.

Ainsi, pour ne pas répéter l'échec de Blur et faire en sorte que les habitants de cette ville s'approprient ces rives, je vous sou mets la motion suivante qui, je l'espère, aura au moins le pouvoir de relancer le débat et de trouver une solution globale et concertée à l'aménagement du « no man's land » entre Thièle et canal oriental.

Je vous propose donc **une motion demandant à la Municipalité d'associer la population à l'aménagement des rives du lac entre Thièle et canal oriental.**

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Informé de la motion de Monsieur le Conseiller VENIZELOS et des membres de son groupe, la Presse Nord Vaudois, a titré : « *Les Yverdonnois héritent de dix hectares qu'il faut réaménager* ».

J'imagine que le journal ne voulait pas faire un scoop, car cela fait tout de même un certain nombre d'années que les Yverdonnois savent qu'il allait y avoir, après l'Expo, un terrain à réaménager. Les Yverdonnois qui se promènent au bord du lac peuvent voir que des travaux sont effectués et l'ont été.

Je vous rappelle que la Municipalité, à la demande d'ailleurs de votre Conseil, a organisé un concours d'idées en 1999, qui est en cours de concrétisation. Deux éléments sont déjà achevés, soit la réalisation d'un parking de 450 places de part et d'autre de l'hippodrome, parking qui marque la limite ultime jusqu'à laquelle les automobilistes peuvent s'aventurer, ainsi que l'accroissement du périmètre autour de la piscine. Moins visibles peut-être, les travaux d'une commission régionale des équipements sportifs, qui évalue l'opportunité d'un centre sportif au sud de la ville, débloquent ainsi le dossier du stade d'athlétisme, pour lequel des décisions doivent être prises.

Ces actions vont toutes dans le sens du concours d'idées de 1999, qui est la seule véritable planification admise par la Municipalité et par votre Conseil. Ce concours d'idées de 1999 sert en quelque sorte de fil rouge à la Municipalité. Il est vrai que les idées ne manquent pas. Si nous les mettons bout à bout, nous aurions aujourd'hui une douzaine de terrains de football perchés sur des collines entourant un lac artificiel parcouru par des pistes de motocross et de vélos tout terrain, le tout serpentant autour de pistes pour des poneys !

Les idées sont nombreuses, mais vous constaterez qu'elles sont assez diverses et différentes les unes des autres. Nous croyons quant à nous, du côté de la

Municipalité, qu'il faut assurer une certaine cohérence dans la planification. Ainsi, les rives du lac seront rendues à la population sous la forme d'un espace public végétalisé. Le front du lac sera une aire de détente et peut-être de bronzage. En prolongement de l'Allée de Winterthur, on espère construire à terme une nouvelle place des fêtes, en connexion peut-être avec un petit port de batellerie. Le périmètre étendu de la piscine pourra peut-être accueillir une nouvelle piscine, couverte celle-là. Le terrain devant les tribunes sera lui aussi végétalisé, dans l'attente d'un programme plus important. On a failli avoir ce programme plus important avec le projet « Sciences et Cité », qui avait fait l'objet d'études assez conséquentes et qui a malheureusement été abandonné.

Cela dit, la Municipalité a reçu cette semaine, un document élaboré par le Service des travaux et en collaboration avec le Service de l'urbanisme et des bâtiments, sur lequel la Municipalité se prononcera la semaine prochaine. Il s'agit d'établir et de mettre en place des zones que l'on peut considérer comme provisoires, mais qui permettront de donner un aspect convivial et agréable à ces rives du lac. Il y aura des zones de pique-niques, des grands espaces fleuris là où il y avait des collines, des places de détente. Cet espace a un caractère provisoire ; si la Municipalité - ou si la Ville - parvient à décrocher quelque chose de plus important, comme l'aurait été « Espace-Cité », cet espace à disposition pour recevoir un tel projet n'en rendra ainsi pas impossible la réalisation.

C'est en effet un enjeu du développement durable que de savoir attendre la bonne opportunité pour la Ville. Cela étant, la Municipalité accueille bien évidemment avec beaucoup d'intérêt toutes les idées qui peuvent voir le jour. Elle considère que les rives du lac sont un espace extrêmement important, que les additions des bonnes volontés de chacun et que tous les partis politiques réunis doivent essayer de viser à la réussite de l'aménagement de cet espace. C'est la raison pour laquelle la Municipalité vous laisse bien évidemment le choix de déterminer le sort que vous allez faire à cette motion.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Je suis heureux, et je pense que les téléspectateurs le sont aussi, d'être informé sur l'avenir de ces rives.

Je trouve toutefois la Municipalité quelque peu réactive, dans le sens où il a fallu cet article et cette motion pour obtenir ces informations, alors qu'il aurait peut-être été judicieux de prévenir la population via un article dans la Presse... enfin, je ne pense pas que la Municipalité ait besoin de cours de marketing pour ce genre de démarche.

D'autre part, je suis aussi heureux de constater que le projet « Vanderauwera », pour ne pas le nommer, n'a pas été oublié et n'est pas noyé. Comme vous venez de le dire, ce projet doit tracer uniquement les lignes directrices de l'aménagement de ces rives, c'est pourquoi j'aimerais revenir sur le tableau bucolique dressé tout à l'heure par Monsieur TREYVAUD, qui pourrait se résumer à "Un Yverdonnois est égal à une idée".

Il est clair qu'il sera impossible de trouver une solution qui satisfasse tout le monde. Toutefois, l'action que nous avons menée en septembre nous a montré que les éléments étaient récurrents dans les vœux de la population. Il ne s'agit pas de créer vingt cinq mille petits nuages privés sur ces rives. Il s'agit plutôt, par une démarche participative qui associerait certains représentants de la société civile, de dégager quelques lignes directrices qui seraient le reflet synthétique des attentes de la population.

Ce genre de démarche a déjà fait ces preuves, certains Conseillers sont là pour en témoigner et Monsieur BURKHARD ne nous contredira pas non plus. Je veux parler bien sûr de la mise en œuvre de l'Agenda 21 où des résultats concrets sont nés après la réunion de différents acteurs autour d'une table, acteurs pas forcément du même bord. Effectivement, une idée est sortie de cette mise en œuvre de l'Agenda 21, une idée qui apparemment contente tout le monde.

Je vous demanderai donc de soutenir cette motion et d'associer la population à ces rives, car rapprocher les rives du lac de la population yverdonnoise veut dire aussi associer cette population à l'aménagement de celles-ci.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Si je partage le souci de Monsieur VENIZELOS pour ces rives du lac, je ne partage pas tout à fait la manière de présenter et de procéder de son parti dans la présentation de ce projet.

Je dirais que nous sommes en démocratie, que la population a la possibilité de s'investir dans les différents partis que nous représentons, de transmettre ses idées à travers ces partis. Je crois qu'à ce moment-là la population est écoutée et que nous pouvons continuer à travailler ensemble sans court-circuiter des choses mises en place avec la société civile ; je ne vois pas très bien ce qu'elle a affaire là dedans.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

A titre personnel, étant donné qu'il est bien évident que je n'ai pas consulté mes collègues, je suis assez d'accord avec ce que vient de dire Monsieur le Conseiller ROMAILLER. En matière d'aménagement du territoire, comme en matière de service militaire d'ailleurs, chaque Suisse est spécialiste et chaque citoyen yverdonnois peut être spécialiste des rives du lac.

Le problème, Monsieur le Conseiller VENIZELOS, est que la dernière fois que la Municipalité avait consulté la population en matière d'aménagement du territoire, c'était à propos de l'avenue des Quatre-Marronniers : le projet avait été bloqué pendant cinq ans ! Au niveau de la communication, c'était évidemment une démarche intéressante et peut-être politiquement porteuse, mais au niveau de l'efficacité et de la réalisation, je ne suis pas tout à fait persuadé que ce soit la démarche qui amène à la réalisation d'éléments concrets dans les meilleurs temps.

Cela étant, Monsieur le Conseiller VENIZELOS, vous nous dites que la Municipalité manque d'esprit de communication et qu'il a fallu votre motion pour que la Municipalité communique ses intentions à la population par l'intermédiaire de ce Conseil. Je vous prie - mais j'imagine que vous le savez - de vous référer au journal de la Presse du Nord Vaudois du 13 octobre 1999, page 16, et vous verrez que le projet défendu par la Municipalité y est exposé dans les moindres détails. Les avancées réalisées depuis 1999 ne sont que la concrétisation des principes généraux qui avaient été exposés dans le journal à cette date.

D'autre part, je sens que Monsieur le Municipal BURKHARD, dont les Services sont l'auteur du document dont je viens de parler et qui sera examiné par la Municipalité la semaine prochaine, bouillonne à côté de moi, car lorsque vous dites que la Municipalité tarde à présenter des propositions, votre motion arrive au moment même où des propositions concrètes sont sur le papier et sont sur la table de la Municipalité. Vous permettrez toutefois aux Municipaux d'en prendre connaissance, afin de pouvoir peut-être y apporter quelques modifications avant de les communiquer à tout le monde.

Cela étant, ces remarques n'enlèvent rien au caractère intéressant de votre motion ; intéressant, mais pas nécessairement hyper efficace.

Monsieur Pascal BLUM :

Je pense que c'est une bonne idée Monsieur TREYVAUD, d'être revenu sur l'histoire de l'avenue des Quatre Marronniers. Dans ce cas-là, il ne s'agissait pas d'une consultation de la population, mais d'une simple information. Il est clair que les gens qui habitaient au bord des Quatre Marronniers, après une année sans trafic, ont dit qu'il n'en voulait plus. On aurait pu poursuivre la démarche et les mettre autour de la table pour une consultation, comme cela s'est fait dans d'autres communes. Ce serait peut-être bien de voir ce qui s'est passé à Cheseaux ou dans certaines parties du plan d'affectation de la Venoge, où on a effectivement fait participer la population à ce genre d'aménagement. Ils ont ainsi pu se rendre compte eux-mêmes qu'ils ne pouvaient pas faire tout ce qu'ils pensaient pouvoir faire au départ. Ils se sont rendus compte qu'ils ne pouvaient pas tout mettre sur une surface de 10 hectares, si on reprend le cas de notre surface des rives du lac. Ils verront eux-mêmes, lorsqu'on les mettra dans des groupes et qu'on commencera à les faire négocier ensemble, qu'ils ne pourront pas mettre à la fois des chevaux, des vélos, des piétons etc, sur une place ainsi.

Je trouve aussi un peu dommage que pour le moment il n'y ait, sur cette zone à réaménager, qu'un parking et qu'une extension de limite de piscine. Franchement, vous avouerez tous que ce n'est pas très sexy, concours d'idées ou pas. La dernière chose à laquelle je pense, c'est qu'effectivement le public doit pouvoir s'exprimer sur ce projet. Je trouve dommage que les Services communaux fassent leur petit projet dans leur coin. La seule voie qu'il reste au public, s'il n'est pas d'accord, c'est de faire un référendum, pour autant que la décision du Conseil le permette et que finalement,

une fois que l'aménagement est fait, tout le monde trouve ça nul et que personne n'aille au bord du lac.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Contrairement à ce que vous pensez, Monsieur le Conseiller BLUM, au sujet des Quatre-Marronniers, la Municipalité avait réuni à plusieurs reprises les habitants, les opposants et les recourants de cette avenue. Cela n'avait pas servi à grand-chose, car chacun y était allé de son recours, ce qui finalement avait donné lieu au projet que l'on connaît, légèrement modifié par la suite.

Pour en revenir aux rives du lac, la population intéressée est évidemment beaucoup plus nombreuse que les quelques habitants de l'avenue des Quatre-Marronniers. Cela étant, dans une situation pareille - je rejoins encore une fois ce que disait Monsieur le Conseiller ROMAILLER - il y a des organes qui sont prévus pour prendre des décisions, pour travailler, la Municipalité pour étudier les projets, le Conseil communal pour les valider ou pour les sanctionner, la Commission consultative des habitants, la Commission d'urbanisme, bref toute une série d'organes qui sont là pour faire en sorte que la population puisse se retrouver dans les projets que ces autorités auront concoctés.

C'est faire peu de cas de votre rôle que de dire, chaque fois qu'il y a un projet d'une certaine importance : il faut d'abord demander à chaque habitant de cette ville ce qu'il en pense. On arrive ainsi à un désordre assez considérable, parce que l'on oublie qu'il y a des instances qui sont là pour prendre des décisions, pour proposer, pour les examiner, les étudier et faire avancer le dossier. A cet égard, le rôle du Conseil communal est un rôle extrêmement important puisqu'il doit jouer le rôle de relais vis-à-vis de la population. Ce relais est valable dans les deux sens puisque les sentiments de la population peuvent être communiqués au Conseil communal qui les communique à la Municipalité.

Encore une fois, il appartient à votre Conseil de prendre une décision en ce qui concerne cette motion qui est intéressante à certains égards. Ce que j'admets en revanche moins, c'est que l'on dise : rien ne s'est fait au bord du lac. Le parking, vous en avez voté le budget, c'est un peu plus qu'un demi-million. Ce sont 450 places nouvellement créées mises à disposition de la population, d'ailleurs relativement utilisées. Elles le seront encore plus lorsqu'il y aura des manifestations là-bas. L'extension de la piscine, c'est un projet dont on a beaucoup parlé. Le problème du stade de l'USY est un problème difficile à résoudre. Pour ce qui est du Nuage, la votation est intervenue au mois d'octobre. Nous sommes au début du mois de février et ne dites tout de même pas que depuis octobre jusqu'à ce jour, rien ne s'est fait. S'il n'y a pas eu de travaux sur le terrain entre octobre et aujourd'hui, c'est assez normal. Avant de concrétiser les choses sur le terrain, il faut les réaliser sur le papier.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Pour conclure, j'aimerais préciser que ma motion n'est en rien contraignante. C'est donc une motion demandant à la Municipalité d'associer la population à l'aménagement des rives du lac entre Thièle et canal oriental.

J'ai cité l'exemple tout à l'heure de l'Agenda 21 avec la constitution d'un groupe de travail ; c'était un exemple parmi d'autres et il y a certes d'autres moyens d'associer la population à cette démarche. Je vous propose encore une fois d'accepter cette motion. Je vous remercie.

Monsieur Jean-Daniel CHAPERON :

J'aimerais bien que Monsieur le Conseiller VENIZELOS développe ce qu'il entend par associer la population. Cela veut-il dire que n'importe quel citoyen pourra téléphoner aux Municipaux pour émettre son idée ou cela veut-il dire que vous avez un dossier et que vous aimeriez simplement le transférer ? Dans ce cas-là, vous le transmettez à la Municipalité qui va se charger de le dépouiller et de regarder ce qu'il y a d'utilisable.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Je propose que vous vous approchiez de Monsieur BURKHARD pour qu'il vous confie un exemplaire de l'Agenda 21 et vous comprendrez ce que veut dire « associer la population ». Cela m'étonne d'ailleurs que vous n'ayez pas pris connaissance de ce document que vous avez accepté en tant que conseiller communal il y a quelques années.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

La motion de Monsieur VENIZELOS demande à la Municipalité d'associer la population ; la Municipalité associera la population comme elle le veut... libre à elle.

Madame la Présidente :

Cela a le mérite d'être clair et nous allons voter sur la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

La prise en considération de cette motion est refusée par 41 non, 36 oui et quelques abstentions.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

J'accepte cette défaite avec le sourire. Cette motion aura peut-être eu le mérite de relancer le débat et pour éviter que certaines personnes mal pensantes disent que

notre Conseil, en refusant cette motion, nie que les Yverdonnois ont des idées, je remets ces quelques dessins récoltés sur la place Pestalozzi à la Municipalité, en espérant qu'elle en fera bon usage.

* * * * *

Question de Madame Suzanne ROETHLISBERGER (Normes handicapés bâtiments HLM Jean-André Venel).

J'ai une requête à formuler à la Municipalité au sujet du nouveau bâtiment HLM à la rue Jean-André Venel.

J'ai constaté personnellement que l'accès pour les handicapés n'est pas respecté, étant donné qu'il y a des marches pour accéder à l'ascenseur. La porte qui se trouve à côté de celle du garage ne permet pas d'entrer en chaise roulante, étant donné qu'il y a un seuil de 10 cm de hauteur, donc infranchissable. En plus, ladite porte est tout juste à la largeur obligatoire, c'est-à-dire 70 cm, telle qu'elle est supposée avoir. Je prie la Municipalité de bien vouloir tenir compte de ces remarques, afin que le deuxième bâtiment ne présente pas les mêmes inconvénients. Ces bâtiments sont de nouvelles constructions et tombent sous le nouveau régime des constructions adaptées, ce qui n'est pas le cas. Je vous remercie.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La construction a été réalisée conformément aux plans et ces plans prévoient, Madame la Conseillère, un accès pour handicapés. Le problème est que la construction n'est pas encore entièrement achevée, en tout cas les aménagements extérieurs ne sont pas encore entièrement terminés. Vous avez vraisemblablement voulu chercher à pénétrer dans cet immeuble par l'entrée où il y a effectivement des marches d'escaliers. Au bout du corridor, de l'autre côté, il y a une entrée où il n'y a pas de marches d'escaliers et il est prévu qu'il y ait autour de cet immeuble des pentes et un cheminement qui permettront l'accès à toutes les personnes à mobilité réduite. Il faut donc attendre que les aménagements extérieurs soient réalisés pour que ces accès soient possibles.

Cela étant, votre question appelle une autre remarque. On peut se demander si la Municipalité ne devrait pas – je pense qu'elle le fera - lorsqu'elle intervient soit pour obtenir un cautionnement, soit pour favoriser l'octroi d'une subvention s'agissant de logements construits avec l'aide des pouvoirs publics, subordonner ou conditionner son aide à la réalisation d'un certain nombre - peut-être plus élevé qu'ailleurs - d'appartements pour handicapés. On peut notamment songer aux appartements du rez-de-chaussée qu'on pourrait imaginer sans seuils, les salles de bain un peu plus larges ou plus grandes, etc.

Il y a donc un certain nombre de mesures constructives que les pouvoirs publics pourraient exiger dans la mesure où ils sont amenés à aider au financement de l'immeuble.

* * * * *

Question de Monsieur Cédric PILLONEL (Tribunes de l'hippodrome).

J'ai été interpellé par un Yverdonnois qui demande à la Municipalité, par ma voix, ce qu'elle compte faire des tribunes de l'ancien hippodrome. Est-ce qu'il y a un projet ?

Je ne demande pas une réponse très longue ni forcément ce soir, mais peut-être au prochain Conseil, si vous ne désirez pas la donner maintenant.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

On doit déjà l'avoir développée, sauf erreur dans une précédente séance. Ces tribunes ont été rénovées et ont fait l'objet de travaux conséquents dans le cadre de l'Expo.02 pour y installer, notamment, une partie de la direction de l'artepilage. Ce bâtiment est actuellement en bon état et il serait effectivement peu judicieux de le démolir.

On a imaginé, par exemple, de développer au nord de celui-ci des manifestations telles qu'un cinéma Open air ou des manifestations sportives qui nécessiteraient que le public soit élevé. Beaucoup d'idées sont possibles ; ce bâtiment reste en place, il est intéressant et il faut meubler un peu autour.

* * * * *

Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Repas de fin d'année du personnel communal).

J'assume le relais population - Conseil communal, comme l'a déclaré Monsieur le Municipal TREYVAUD.

J'ai été interpellé vertement par quelques commerçants de la place qui paient des impôts à Yverdon-les-Bains et informé par des participants au repas de fin d'année de la Commune, qu'un traiteur extérieur à la Ville avait été choisi.

J'ai le petit prospectus ici, c'est un menu excellent et cela me donne faim ! Il s'agit du traiteur « Le Jardin, Claude et Anne Luisier, 1911 Ovronnaz. » Il y a un site Internet et des spécialistes ont été sur ce site pour chercher s'il y avait une antenne à Yverdon-les-Bains. Les fins limiers n'ont rien trouvé.

Le repas a-t-il eu lieu à Ovronnaz, ou s'il a eu lieu à Yverdon-les-Bains, pourquoi n'a-t-on pas pu s'adresser aux 14 traiteurs d'Yverdon ou de la région ? Il y avait également un excellent vin français, peut-être a-t-on liquidé des vieux stocks ! Je signale qu'il existe les vins de la Côte de l'Orbe, les caves de Bonvillars etc. ; je parle pour la région que j'aime bien.

Ma question à la Municipalité est donc la suivante : Pourquoi a-t-on pris un traiteur de l'extérieur ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Effectivement, l'organisation de ce repas est du ressort des Ressources humaines, donc d'un dicastère dont je suis responsable.

J'aimerais simplement préciser que ledit Service s'est adressé à une entreprise yverdonnoise, qui a fait une offre globale comprenant le repas, l'animation et l'organisation musicale. A partir de là, en s'adressant à une entreprise yverdonnoise qui a son siège sauf erreur à la rue des Jordils - je peux retrouver les coordonnées exactes – on va dans le sens de ce qui est revendiqué par le commerce régional.

J'aimerais quand même rappeler aussi à ce Conseil, ainsi qu'à la population, que la ville d'Yverdon-les-Bains fait appel très souvent à des fournisseurs yverdonnois, que ce soient dans le domaine des apéros, dans le domaine des repas ou en d'autres circonstances.

Dans ce cas-là, il ne faut pas, à mon avis, peindre le diable sur la muraille. C'est un événement qui a été négocié avec une entreprise de la place.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse. Elle ne me satisfait pas du tout, car je rappelle qu'il y a 14 traiteurs dans la région et que même certains de vos collaborateurs ont trouvé bizarre qu'on prenne un traiteur d'Ovronnaz.

Je voulais tout de même le signaler, car on doit soutenir nos commerçants locaux. Et j'insiste !

* * * * *

Madame la Présidente :

Y-a-t-il d'autres interventions ?

Cela ne semble pas être le cas. Avant de demander à la Municipalité si elle a des réponses à apporter, j'aimerais vous donner les résultats des deux préavis nos 34 et 36.

(Les résultats des votes concernant les demandes de naturalisations sont reportés aux pages 8 à 14 du présent procès-verbal).

* * * * *

Madame la Présidente :

Je reprends au point 15 de notre ordre du jour. Je demande à la Municipalité si elle a des réponses à nous apporter ce soir ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Oui, Madame la Présidente. J'ai effectivement trois réponses à apporter.

* * * * *

Réponse de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER à Madame Silvia GIORGIATTI (Droit de vote des étrangers).

Madame la Conseillère, estimez-vous que la lettre, datée du 13 janvier 2004 et lue tout à l'heure par Madame la Présidente, vaut pour vous réponse à vos préoccupations évoquées lors de la séance du 11 décembre dernier ?

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

J'admets cette lettre comme réponse et me réjouis que quelque chose se fasse de manière globale pour informer la population étrangère.

* * * * *

Réponse de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER à Monsieur Olivier MAIBACH (Desserte de la Gare aux alentours de 20h. par les transports publics).

Vous vous en souvenez, lors de la séance du 6 février 2003, Monsieur MAIBACH avait interpellé la Municipalité à ce sujet. J'avais renseigné en partie Monsieur le Conseiller le 8 mai 2003. J'avais souligné à cette époque qu'une telle prestation coûterait environ Fr. 20'000.- et qu'on pouvait également utiliser le service, ou le système « allô?bus ».

Suite à cette réponse, je suis intervenu au Conseil d'administration de Travys et je peux vous donner les informations suivantes : Travys étudie l'intensification des cadences de ses bus du réseau urbain, actuellement de trente minutes, pour la ramener à vingt minutes, du moins sur certaines lignes. A l'heure actuelle, vu l'état des études en cours, la mise en œuvre envisagée est prévue pour décembre 2004, lors de l'adoption des nouveaux horaires des CFF. L'étude en cours inclut aussi la question de la desserte de la gare le soir et le système le plus approprié pour répondre à la demande des usagers. En particulier, des sondages seront effectués par Travys SA, grâce au service d'un institut agréé, pour vérifier cette demande et ce notamment aux heures qui vous préoccupent.

C'est donc avec l'adoption de la nouvelle organisation du réseau urbain, en décembre prochain, que la Municipalité sera en mesure d'apporter une réponse définitive à votre interpellation, Monsieur le Conseiller.

Monsieur Olivier MAIBACH :

Merci Monsieur le Syndic pour vos interventions diverses. Merci également pour votre deuxième pré-réponse. J'attends avec intérêt la réponse définitive à la fin de cette année.

Je me permets de vous soumettre une piste supplémentaire pour interroger le maximum de personnes sur la nécessité de ces transports, c'est d'utiliser notre journal communal pour poser quelques questions et y mettre un petit bulletin. Les personnes intéressées pourraient répondre à Travys ou à la Municipalité qui centraliserait ces réponses. On pourrait ainsi voir exactement ce que demande notre population pour avoir des transports publics performants et être à l'écoute de nos concitoyens.

* * * * *

Réponse de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER (Interpellation de Madame Nathalie SAUGY - Négociations sur les services et les communes).

Lors de la séance du Conseil communal du 2 octobre 2003, Madame la Conseillère Nathalie SAUGY a interpellé la Municipalité au sujet des incidences des accords de l'OMC sur l'activité des collectivités locales, principalement en ce qui concerne la possible libéralisation de plusieurs secteurs comme l'éducation, la santé, l'énergie ou encore le traitement des déchets.

L'interpellatrice demandait également si la Municipalité avait été informée et consultée sur les offres et requêtes que la Suisse a déposées à l'OMC dans le cadre des négociations en cours dans le domaine des services. Cela n'a pas été le cas, puisque la Confédération s'est limitée à consulter les cantons.

Dans la négative, l'interpellatrice demandait si la Municipalité entendait demander des explications au canton et à la Confédération dans les domaines évoqués. A la suite de cette intervention, la Municipalité a interpellé directement la Confédération. La réponse du 22 janvier 2004 du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), par son Délégué aux accords commerciaux, est en substance la suivante :

- Lors de la négociation de l'Accord général sur le commerce des services (GATS) de 1994, le Conseil fédéral a veillé, avec succès, à ce qu'aucune disposition juridique en matière de service public ne soit affectée par les engagements de la Suisse.
- La négociation GATS est très importante, puisque le secteur services est de loin le principal créateur d'emploi en Suisse et qu'il a permis ces dernières années de dégager un excédent commercial de 22 à 26 milliards de francs par an, soit autant que toute l'Union européenne.
- Dans le cycle de Doha en cours, le Conseil fédéral n'a pas modifié sa ligne concernant le service public et c'est donc très logiquement que le projet d'offre suisse que le SECO a mise en consultation fin 2002 ne contenait aucune proposition de nature à affecter la législation y relative.
- La Suisse a exclu explicitement de son engagement les monopoles cantonaux d'assurance incendies. Elle a également et d'emblée rejeté l'idée de l'UE d'inclure la distribution d'eau potable dans le GATS.
- La structure de l'Accord GATS est basée sur des listes d'engagements individuels propres à chaque pays. Ces listes contiennent, secteur par secteur, les engagements et éventuelles restrictions de chaque pays.
- le GATS ne porte pas sur l'organisation interne des secteurs de services, et reconnaît explicitement le droit des Etats de réglementer et d'introduire de nouvelles réglementations, afin de poursuivre leurs objectifs de politique nationale, tel que le maintien du service public.

Il n'en demeure pas moins qu'il convient effectivement de rester attentifs à l'évolution de la situation durant les années à venir.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Monsieur le Syndic, au nom de l'interpellatrice, je vous remercie de votre réponse et salue votre démarche auprès de la Confédération. Il semblerait d'ailleurs que de plus en plus de communes et de cantons s'intéressent aux négociations sur les services et demandent des comptes au Seco.

Je voudrais néanmoins apporter 2 remarques.

Concernant la transparence:

Le Seco a fait des efforts par rapport aux précédentes négociations en publiant beaucoup d'informations sur leur site Internet, mais cet effort doit impérativement être poursuivi. On sait, par exemple, très peu de choses sur les demandes adressées à la Suisse par les pays membres de l'OMC. Il est donc difficile d'évaluer les pressions auxquelles la Suisse est soumise dans certains secteurs clé qui peuvent tout ou partie relever de la compétence des cantons et des communes. Une information régulière et précise sur l'état de l'avancement des négociations devrait avoir lieu et devrait donc être explicitement demandée par le canton et les communes. C'est vrai que pour Yverdon-les-Bains, cette demande, fédéralisme oblige, devrait être faite au Canton, puisque c'est à lui de faire le lien avec la Confédération.

Concernant le service public :

Point fondamental: les cantons et les communes devraient exiger que la Confédération précise de manière explicite que les services publics, tels qu'ils sont définis et utilisés en Suisse actuellement, sont exclus de toute libéralisation dans le cadre des négociations présentes et futures (d'autres pays l'ont fait comme les pays nordiques). Bien que dans l'état actuel le Seco n'ait fait aucune concession dans ce domaine, rien ne nous garantit qu'il ne le fera pas à terme.

En résumé, j'invite la Municipalité à suivre ce dossier de près, et à s'adresser au Canton pour être associée à d'éventuelles consultations, si des domaines relevant de ses compétences sont touchés.

* * * * *

Madame la Présidente :

Si plus personne ne demande la parole, la discussion est close et nous arrivons ainsi au terme de notre ordre du jour. Je vous remercie de votre participation. Pour autant qu'il y ait de la matière, je vous donne rendez-vous au jeudi 4 mars prochain et je lève cette séance en vous souhaitant une bonne nuit.

Il est 22 h 30.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Nathalie SAUGY-ANHORN

Claudine RIEBEN

Présidente

Secrétaire

TABLE DES MATIERES
du procès-verbal de la séance du Conseil communal
du 5 février 2004

	Pages
1. Appel	1
Discours de Madame la Présidente	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2003	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2003	3
4. Démission.....	3
5. Assermentation	4
6. Communications de la Présidente	4
7. Communications de la Municipalité (C/19 et C/1).....	7
8. Préavis no 34/03 concernant 9 demandes de naturalisation présentées par Mesdemoiselles et Messieurs Yussuf Abdi, Lovena Appasami, Miloje Damjanovic, Radenko Djuric, Gurbet Efelti, Parviz Navi, Rolans Pavlovic, Dragan Petrovic, Talat Sakirov. (Madame Marceline MILLIOUD, Présidente de la Commission des naturalisations, rapportrice).....	7
9. Préavis no 36/03 concernant 10 demandes de naturalisation présentées par Mesdemoiselles, Madame et Messieurs Renata Davcevska, Khalid Ghafry, Dusan Kostic, Assad Navi, Lidija Nizic, Srdjan Ostojic, Vojislava Ostojic, Sonia Ramos, Danijel Scepanovic, Edin Sulemanovic. (Madame Marceline MILLIOUD, Présidente de la Commission des naturalisations, rapportrice)	11
10. Préavis no 35/03 concernant la modification du règlement intercommunal sur la taxe de séjour. (Madame Françoise WEISSBRODT, rapportrice).	15
11. Préavis no 37/03 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 350'000.- pour le renouvellement en 2004 de véhicules du Service des travaux et de l'environnement. (Monsieur Daniel HOFMANN, rapporteur)	19
12. Préavis no 38/03 concernant les bâtiments locatifs de la rue Léon-Jaquier et une demande de crédit d'investissement de Fr. 997'000.- pour le financement de la 2e étape des travaux. (Monsieur Guy ANGELOZ, rapporteur ad hoc)	22
13. Election de la Commission de gestion pour 2004.....	25
14. Election d'un membre à la Commission des naturalisations.....	26
15. Propositions individuelles et interpellations.	27

<i>Question de Monsieur Maximilien BERNHARD (motion déposée le 5 septembre 2002 – création d'un Bureau de l'énergie à Yverdon-les-Bains).</i>	27
<i>Question de Monsieur Cédric PILLONEL (Signalisation routière à la rue de l'Indépendance).</i>	28
<i>Question de Monsieur Pierre HUNKELER (Vente d'un livre non-autorisée – décision préfectorale).</i>	32
<i>Motion de Madame Claudine GIROUD (Création de mini-déchetteries).</i>	33
<i>Motion de Monsieur Vassilis VENIZELOS (Réaménagement des rives du lac).....</i>	37
<i>Question de Madame Suzanne ROETHLISBERGER (Normes handicapés bâtiments HLM Jean-André Venel).</i>	44
<i>Question de Monsieur Cédric PILLONEL (Tribunes de l'hippodrome).</i>	45
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Repas de fin d'année du personnel communal).</i>	45
<i>Réponse de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER à Madame Silvia GIORGIATTI (Droit de vote des étrangers).</i>	47
<i>Réponse de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER à Monsieur Olivier MAIBACH (Desserte de la Gare aux alentours de 20h. par les transports publics).</i>	47
<i>Réponse de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER (Interpellation de Madame Nathalie SAUGY - Négociations sur les services et les communes).</i>	48